

LETTRE D'INFORMATION SUR LA COLLECTE DE DONNÉES PERSONNELLES DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DE LA LISTE DES SANCTIONS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 13 DU RGPD

1. IDENTITÉ DE L'ENTITÉ RESPONSABLE

Röhlig France S.A.S.

2. COORDONNÉES DU DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Thees Fock
Am Weser Terminal 8
28257 Bremen
Germany
thees.fock@rohlig.com

3. FINALITÉS DE LA COLLECTE DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le rapprochement des données dans le cadre des vérifications de la liste des sanctions est effectué afin de se conformer aux règlements de l'UE en matière d'embargo sur les personnes et les pays (y compris les dispositions antiterroristes). En vertu de cette interdiction de mise à disposition, ni les fonds ni les autres ressources économiques ne peuvent être mis directement ou indirectement à la disposition des personnes qui y sont énumérées.

4. BASE JURIDIQUE DU TRAITEMENT DES DONNÉES

Les données sont traitées sur la base de l'art. 6 f) PIBR.

5. INTÉRÊTS LÉGITIMES DE LA PERSONNE RESPONSABLE

L'interdiction de mise à disposition décrite au point 3 peut être violée en cas de non-respect des conditions suivantes avec à la clé, punitions et amendes (Liberté) pour les responsables.

6. BÉNÉFICIAIRES/CATÉGORIES DE BÉNÉFICIAIRES

Les données (prénom, nom, adresse e-mail, adresse) sont traitées au sein du Groupe Röhlig pour la synchronisation de données assistée par logiciel.

7. TRANSMISSION À UN PAYS TIERS

Un transfert vers des pays tiers n'est pas prévu.

8. DURÉE DE STOCKAGE

Les données seront effacées une fois que la limitation visée aura cessé de s'appliquer.

9. DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES

En tant que personne touchée, vous avez les droits suivants selon le RGPD :

- Information (art. 15)
- Rectification (art. 16)
- Annulation (art. 17)
- Limitation du traitement (art. 18)
- Opposition au traitement (art. 21)
- Portabilité des données (art. 20)

10. DROIT DE PORTER PLAINTÉ AUPRÈS D'UNE AUTORITÉ DE PROTECTION DES DONNÉES

Vous avez le droit de porter plainte auprès de l'autorité de contrôle compétente en matière de protection des données en cas de violation des lois sur la protection des données:

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés - CNIL

8 rue Vivienne, CS 30223

F-75002 Paris, Cedex 02

Tel. +33 1 53 73 22 22

Fax +33 1 53 73 22 00

e-mail:

Website: <http://www.cnil.fr/>

Art 29 WP Member:

Ms. Isabelle FALQUE-PIERROTIN, President of CNIL

Art 29 WP Alternate Member:

Ms. Florence RAYNAL

11. COMMUNICATION DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La communication des données est nécessaire à la conclusion du contrat ou au maintien de l'obligation permanente.